



POLE FORMATION ET EMPLOI

Bureau Fédéral 30 Aout 2019





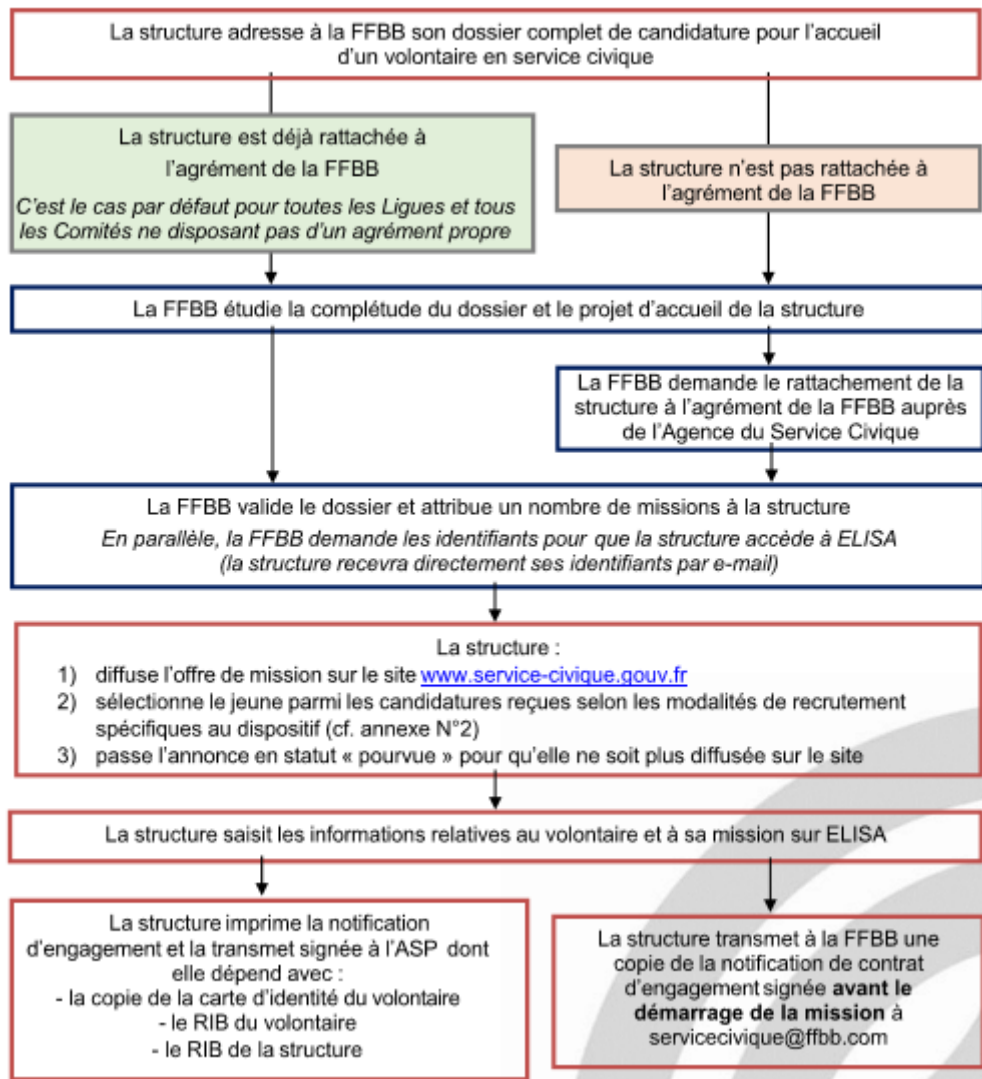
SERVICES CIVIQUES

Point sur le déploiement 2019/2020

Point d'étape au 23/08/2019

- **Le dossier de candidature pour l'accueil de volontaires en mission de service civique sur la saison 2019 – 2020 est accessible depuis le 2 août 2019** (en ligne sur e-ffbb et sur www.ffbb.com, envoyé par e-mails aux structures demandeuses). Il est joint au Guide pour les structures d'accueil, regroupant les informations essentielles à connaître sur le dispositif.
- Tous les dossiers de candidature transmis par les structures intéressées **jusqu'au 31 août 2019** seront étudiés par le Pôle Formation et Emploi. Un délai supplémentaire d'une semaine pourra être envisagé selon le nombre de dossiers reçus.
- Chaque dossier de candidature étudié par le Pôle Formation et Emploi **sera également soumis à une consultation de la Ligue et/ou du Comité concernés** avant que le club reçoive une réponse favorable ou défavorable à sa demande.
- Les réponses positives apportées par la FFBB seront valables **sous réserve de l'accord de renouvellement de l'agrément national par l'Agence du Service Civique**. Cet accord devrait intervenir au plus tard en septembre, pour un **démarrage des missions au 1er novembre**.
- A ce jour, **66 dossiers** ont été reçus dont 1 dossier de Ligue et 1 dossier de Comité.

Rappel de la procédure



Cas particulier des Ligues et Comités

- Par défaut les Ligues et Comités sont automatiquement rattachés à l'agrément de la FFBB.
- Contrairement aux Clubs qui ne peuvent demander qu'un seul volontaire en service civique, ils ont la possibilité d'en demander plusieurs si l'activité du Comité / de la Ligue le justifie.
- Les Ligues et Comités peuvent être porteurs de missions réalisées dans des Clubs.

Il y a ainsi plusieurs possibilités concernant la complétude du dossier de candidature :

1) Le Comité / la Ligue veut accueillir des volontaires

- pour des missions effectuées en interne

- pour des missions effectuées dans un ou plusieurs Club(s)

⇒ **Dans ces 2 cas le Comité / la Ligue est responsable des volontaires et transmet à la FFBB un dossier de candidature.**

2) Un Club veut accueillir un volontaire pour une mission effectuée uniquement dans sa structure

⇒ **Dans ce cas le Club est responsable du volontaire et transmet à la FFBB un dossier de candidature.**

Cas particuliers posés par les dossiers déposés

Restriction à l'embauche par le niveau de qualification attendu

Plusieurs dossiers de club font état de recrutement d'un ou plusieurs jeunes en mission de service civique pour assurer la fonction d'officiel ou d'OTM sur les rencontres, et/ou pour former à cette fonction au sein des clubs.

Proposition soumise au BF :

- Le club doit limiter les contraintes à l'accès à la mission (notamment en fixant des qualifications ou des compétences trop élevées)
- La fonction d'officiels ne peut pas entrer dans les missions de service civique confiées au jeune.

Volume d'entraînement prépondérant

Plusieurs offres de missions portent sur un volume important d'encadrement (plus de 50%). Cette formulation risque de bloquer lors de la publication de l'offre sur le site de l'Agence du Service Civique.

Proposition soumise au BF :

- Proposer au club de reformuler les missions.
- Rappeler systématiquement que le SC ne peut se substituer à un emploi.

Organisme de Formation Démarche Qualité

POINT GENERAL

INFBB/IRFFB : DEMARCHE QUALITE

- Les nouvelles dispositions sur la qualité des organismes de formation sont parues
- Un point spécifique sera fait au prochain bureau (Aout 2019). IL ressort :
 - A compter du 1/1/2021
 - Nouveaux critères
 - Démarche encadrée dans le temps (3 ans)
 - Démarche payante (fonction du CA de l'organisme)
 - Démarche de certification qualité avec Audit mené par une société extérieur



Envisager la possibilité de considérer l'INFBB et ses IFBB comme un organisme multisites

Un organisme multisites est couvert par un seul système qualité comprenant une fonction centrale qui régit plusieurs sites.

- La fonction centrale doit avoir l'autorité organisationnelle pour définir, mettre en place et faire fonctionner le système qualité unique.
- La fonction centrale doit veiller à ce que les données de chaque site soient collectées et analysées, et doit être capable de démontrer son autorité et sa capacité à amorcer au besoin des changements organisationnels.

Caractérisation d'un site :

- Présence permanente de personnel de l'organisme.
- Tout site a un lien juridique ou contractuel avec la fonction centrale de l'organisme.
- Un site fait l'objet d'une surveillance régulière définie par la fonction centrale, responsable des mesures correctives nécessaires sur les sites.

STATUT DU TECHNICIEN

Statut du Technicien

La CF. Techniciens a débuté le travail de suivi des déclarations des techniciens en étudiant les données déclarées par les clubs lors de l'engagement. Ces clubs peuvent modifier la composition de leur staff jusqu'à J-15 du début du championnat.

Ligue Féminine :

- 1 club sans assistant déclaré à ce jour (Basket Landes)

Ligue Féminine 2 :

- 1 club sans assistant déclaré à ce jour (Mondeville)
- Une demande de dérogation au statut. La CFT a demandé la liste du staff du club.

NF2

- 2 clubs avec un entraîneur sans niveau de diplôme à ce jour (en cours de formation?)

NF3

- 5 clubs avec un entraîneurs sans niveau de diplôme dans FBI

NM1

- 3 entraîneurs en formation DEPB
- 5 entraîneurs adjoints avec un niveau de qualification non conforme au statut (à vérifier infos FBI et carte professionnelle)

NM2

- 4 clubs avec un entraîneur ne disposant pas du niveau de qualification à ce jour

NM3

- 9 clubs avec un entraîneur ne disposant pas du niveau de qualification à ce jour

- La CFT ajustera cet état avec les retours des déclarations et éventuelles modifications de staff à communiquer à J-15 du début du championnat.

Statut du Technicien

U18 F

- 5 clubs présentent un entraîneur sans niveau de qualification dans FBI (1 sont actuellement en formation)

U15 F

- 7 clubs présentent un entraîneur avec aucun niveau de qualification dans FBI (2 sont actuellement en formation DEFB)

U18 M

- 4 clubs présentent un entraîneur sans niveau de qualification dans FBI (1 sont actuellement en formation)

U15 M

- 3 clubs présentent un entraîneur sans niveau de qualification dans FBI (2 sont actuellement en formation DEFB)

- La CFT a pris l'attache des clubs dans le cadre des déclarations de staff à J-15 pour compléter les éventuelles informations manquantes.
- Plusieurs entraîneurs sont en formation conduisant au DEFB. Pour certains clubs, il apparait une nécessité d'accompagner des entraîneurs positionnés sur les équipes sur un plan de formation de 2 années (dont obligatoirement le DEFB en 2020/2021) dans le cadre de la formation professionnelle.



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80